

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2024-05

<u>Nombre de Conseillers</u>		le quatre mars deux-mil vingt-quatre à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 27 février 2024 <u>Date d'affichage</u> : 27 février 2024 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Geoffrey DUNAND. <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Anne-Olivia CAVALLARI.
En exercice	9	
Présent(s)	8	
Absent(s)	1	
Pouvoir(s)	0	
Vote		
Pour	8	
Contre	0	
Abstention	0	

Budget Principal
Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

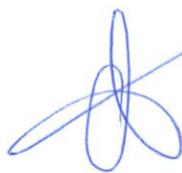
A la même séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du receveur communal est en principe également soumis aux élus, selon l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Belmessikh présente le Compte de Gestion 2023 dont les chiffres sont identiques à ceux présentés par la commune comme il se doit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal.

Le secrétaire de séance,
Anne-Olivia CAVALLARI



Le Maire,
Christian VERMELLE

